



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT AMAND SUR SEVRE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à 18h30, à la Mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, sous la Présidence de Madame Sylvie BAZANTAY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2024.

PRESENTS : Mme BAZANTAY Sylvie, Maire, Mr BOISSONNOT André, Mr BERNARD Christian, Mme BOURASSEAU Natacha, Mr CHAILLOU Laurent, Mr DRAPEAU Antoine, Mme HERAULT Béatrice, Mr HUVELIN Benjamin, Mme HUVELIN Sylvia, Mme MURZEAU Loren, Mr Mickaël REVAUD, Mme SOULARD Anne, Mme TURPEAU Danick.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr COUTANT Mathieu (qui a donné procuration à Mr REVAUD Mickaël), Mme ECHASSERIAU Viviane (qui a donné procuration à Mr BOISSONNOT André).

Mme HUVELIN Sylvia a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations.
- 2) Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget principal et budget annexe du lotissement Le Gros Chêne.
- 3) Affectation du résultat 2023.
- 4) Vote des taux des taxes fiscales – Année 2024.
- 5) Vote du budget primitif 2024 - (Budget principal et budget annexe du lotissement Le Gros Chêne).
- 6) Projet de salle multi-activités : Marchés de travaux.
- 7) Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2024 et désignation du secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 12 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme Sylvia HUVELIN a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

Décisions de Mme le Maire prises dans le cadre des délégations.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELEGATION RELATIVE A LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS INFÉRIEURS A 15 000 € HT :

➤ **Décision n° 2024-003 du 12/02/2024 :**

Achat de produits pour entretien des espaces verts

ED PIVETEAU (Chantonay – 85110) : 1 620,61 € TTC (1 350,50 € HT)

➤ **Décision n° 2024-004 du 13/02/2024 :**

Achat plantations printemps

JARDIFLORANE (Cerizay – 79140) : 135,30 € TTC (112,75 € HT)